



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 10 octobre 2012 à 20 h 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Céline Gayet, Daniel Moine, Jean-Luc Royer, Philippe Tisserand.

Absents excusés : Claude Crance, Michel Hummel, Dominique Rieffel, Marie-jo Vergon Trivaudey.

Secrétaire de séance : Jérôme Gayet.

Informations et chantiers

* Employé communal

Dominique Tisserand ne pourra pas reprendre le travail avant janvier 2013. Yves Piguet, son remplaçant, a postulé comme chauffeur de poids-lourd à la DIR. S'il est pris, il conviendra de trouver un nouveau remplaçant à Dominique pour la fin de l'année. Ces péripéties ont une incidence sur le budget 2012.

* Halte garderie

Sophie Roy, en fin de contrat a quitté le poste d'assistante à la directrice. Emilie Carrias, qui a le même profil (CAP petite enfance – contrat CUI CAE) la remplace. Une petite manifestation sera organisée pour le départ de Sophie.

Après un bon départ jusqu'en juin, la fréquentation de la halte garderie a chuté durant l'été et peine à redémarrer en septembre. A part la crise qui peut pousser les parents à trouver d'autres solutions, se pose la concurrence des activités Francas. A ces problèmes s'ajoutent les charges nouvelles : nourriture le matin, fourniture des couches.

* Eau potable

Deux analyses d'eau ont été réalisées à l'école et au réservoir. Tout est conforme. La consommation est régulière et assez basse (1978, 1851 et 1788 m³ pour juillet, août et septembre). Pas de pertes entre pompage et distribution.

* Station d'épuration

L'Agence de l'eau a mandaté Socotec pour contrôler la réalité et la conformité des travaux de notre rhizosphère. La date de la visite n'est pas précisée.

* Restauration des ponts du chemin des prés et de Jéricho

La seconde consultation a fourni deux offres :

ACCOBAT : 31 305 € HT – offre contenant des erreurs, entreprise ayant déjà posé des problèmes

SIRCO : 63 315 € HT – prix très élevé.

*** Parc de la Lanterne**

La commune a reçu la subvention pour le parc de la Lanterne. Les plantations devraient être réalisées sous peu. Marie-Jo a précisé les essences qu'elle jugeait satisfaisantes.

*** Toit de l'église**

Les travaux étant terminés à quelques détails près (nouvelle porte de la sacristie et panneaux de la porte d'entrée à reprendre), la Fondation du patrimoine est sollicitée pour la libération et la subvention. Inauguration à prévoir, spécifique ou avec rhizosphère, parc de la Lanterne...

*** Bilan du festival des Pampilles (Céline)**

Fréquentation en hausse par rapport à 2011 (beau temps, information). Problème de la capacité des lieux de spectacle impliquant de refuser du public pour certains spectacles. Réflexion à mener sur la possibilité d'avoir plus de spectacles extérieurs (problème de la météo). Succès du parc de la Lanterne.

*** Assainissement secteur RD 8 ruisseau**

Lors d'une réunion avec M. Ducrot, de Sciences Environnement, maître d'œuvre du projet, il a été constaté que la solution consistant à traverser la RD 8 au niveau du ruisseau n'était pas viable (fils d'eau identiques). Il sera donc nécessaire de contourner la propriété Calzone en restant sous le domaine public. Le Département accepterait une tranchée dans la RD 8 dans la mesure où le revêtement ne serait pas coupé en oblique. Les deux solutions, fonçage et tranchée seront estimées.

*** Mise en place de compteurs divisionnaires**

La commune, suite à l'appel à projets de l'agence de l'eau "économisons l'eau" a inscrit un dossier de mise en place de compteurs divisionnaires. L'agence ayant reçu un très grand nombre de dossier, procède à une sélection des dossiers éligibles.

*** Recherche des arrivées d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement eaux usées**

L'agence de l'eau subventionnerait à 50 % cette étude. Dans ce cas elle sera poursuivie, avec un contrôle de tous les branchements individuels.

*** Sécurisation du captage**

Ce dossier est urgent, dans la mesure où le pompage repose actuellement sur une seule pompe. Il est peu probable que l'Agence de l'eau subventionne ces travaux. Un nouveau dossier de subvention a été envoyé au Conseil général qui l'avait perdu. Coût : 20 000 € HT.

*** Chemin forestier en limite de Noironte**

Une convention liera Chaucenne et Noironte pour la restauration du chemin forestier. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée à Noironte. Chaucenne fournira sa part à l'issue du chantier qui est subventionné à 40 %. Quelques arbres seront à abattre et serviront au financement. Le coût pour Chaucenne s'élèvera à environ 7 500 € HT. Chaucenne souhaite que son agent ONF soit associé au projet.

*** Règlement d'affouage**

Plusieurs impayés ont été constatés l'an dernier. La solution proposée est la suivante : inscription préalable avant le 18 novembre ; établissement des rôles par Françoise Poirey ; factures transmises pour le 20 novembre ; acquittement des

factures avant le 10 décembre. Ceux qui n'auront pas payé à cette date seront exclus du tirage.

*** Forêt**

Affouage 2012 : parcelles 11 et 35 – environ 270 stères. Voir s'il n'y a rien sur les autres parcelles exploitées.

Choix du bûcheron : M Guinet. Abattage des grumes : 9 € par m³ ; débardage : 6,5 € par m³ ; câblage : 63 € par h ; éhouppage : 25 € par tige.

Contrat d'assistance ONF parcelles 11, 24 et 35 : 748 € HT (assistance cubage sans classement et contrat d'approvisionnement pour le hêtre).

Assiette des coupes 2013-2014

Parcelles 2, 26A, 26R et 27A – chêne et hêtre. 450 m³ environ.

Vente de chablis de gré à gré soit en lot, soit contrat d'approvisionnement.

Affouage : parcelles 12, 26A et 34A.

Délibérations

*** Devis assistance ONF pour 748 €**

Vote pour à l'unanimité.

*** Offre de bûcheronnage Guinet**

Vote pour à l'unanimité.

*** Prix de l'affouage : 25 € par part**

Vote pour à l'unanimité.

*** Modification du règlement d'affouage**

Vote pour à l'unanimité.

*** Assiette des coupes 2013-14**

Vote pour à l'unanimité.

Gestion du Vitabri

Il convient de préciser les conditions d'utilisation de cet abri d'une valeur de 1 500 €.

Jean-Luc Royer propose de s'occuper des états des lieux et en général de la gestion du Vitabri.

Les sujétions principales sont le séchage, le pliage et le dépliage, la liste de ce qui est prêté.

Un chèque de caution de 300 € sera demandé. Le Vitabri ne pourra être prêté qu'aux associations de Chaucenne, Audeux et Noironte.

Prévoir un entretien régulier (huilage...).

Vote sur ces dispositions : pour à l'unanimité.

Dossier mairie

Réunion le vendredi 5 octobre avec M. Quirot et son associé.

Les principales évolutions sont liées aux remarques qui avaient été formulées :

- effet de mur fermé sur la Grande rue,
- perte de lumière pour les maisons voisines de la rue des anciennes écoles,
- manque d'éclairage naturel du secrétariat et des bureaux.

La rue des anciennes écoles sera élargie d'environ 2 m, le bâtiment neuf sera un peu plus bas dans la rue. Le local d'archives sera accessible depuis le secrétariat. Les bureaux du Maire et des adjoints ouvrent sur la cour intérieure par un petit auvent. Le mur sur la Grande rue est moins haut et plus ouvert à droite. Un puits de lumière éclairera le secrétariat. La géothermie sera étudiée comme source de chauffage. Les fenêtres centrales du bâtiment principal seront éventuellement supprimées.

A la réunion, Mme Mariez, conseillère en énergies partagées, est intervenue pour proposer des solutions énergétiques alternatives.

Une subvention sera demandée à la Région pour une étude thermique de qualité permettant d'entrer dans cadre du programme Effilogis (15 %, soit 10 500 € de subvention possible).

Délibération pour la demande de subvention : vote pour à l'unanimité.

P.L.U.

Phasage des zones constructibles

Après discussion, il est convenu de donner la première priorité à l'urbanisation du secteur sud-est, à Chaney, à droite de la RD 8. Il ne semble pas raisonnable de prévoir un aménagement en deux phases.

La seconde priorité est donnée au secteur centre, derrière chez Mme Vieille.

La troisième priorité est donnée au secteur nord-ouest, maison et terrain Guyardet, sur lequel la commune compte exercer son droit de préemption urbain en cas de vente.

Personnel

Réforme de la Fonction publique

Une nouvelle réforme s'applique à partir du 1 trimestre 2013. Les personnels de la Fonction publique sont invités à adhérer à des contrats collectifs pour la prévoyance et la santé. Le Centre de gestion a sélectionné deux organismes. Les salariés sont invités à choisir entre leurs mutuelles actuelles et ces contrats collectifs, réputés plus intéressants. La commune doit adhérer aux contrats collectifs, pour permettre l'adhésion des salariés au contrat collectif. Elle peut participer également à la mise en place des contrats individuels.

Autres délibérations

*** Subventions de la commune**

600 € sont affectés au Festival des Pampilles ; 400 € sont affectés au Comité des fêtes ; 100 € sont affectés au foot de Pouilley-les-Vignes.

Vote pour à l'unanimité.

*** Travail de Sophie Roy**

Sophie a exécuté 9 h à la halte garderie, qu'il est proposé de lui payer.

Vote pour à l'unanimité.

*** Bail de location à M. Breuil**

M. Breuil étant à nouveau seul locataire, il est nécessaire de modifier le bail.
Vote pour à l'unanimité.

*** Appartement libre**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail après le choix du CCAS.

Vote pour à l'unanimité.

*** Etablissement public foncier**

Portage possible par l'EPF pour les parcelles Guyerdet en cas de cession. La commune de Chaucenne renouvelle son intérêt pour cette opération.

Vote pour à l'unanimité.

*** Assainissement RD 8**

Demande de subvention du Département et de l'Agence de l'eau sur la base du devis initial, y compris honoraires du maître d'œuvre, soit 54 634 € HT.

Vote pour à l'unanimité.

Gestion de la salle polyvalente

Le Maire pose le problème du ménage de la salle après les activités ou l'occupation par des tiers. Le ménage n'est pas toujours correctement réalisé, et il pense qu'il serait nécessaire de facturer systématiquement le nettoyage de la salle (environ 60 € aux occupants).

Plusieurs conseillers estiment que ce serait une pénalisation des bénévoles qui créent des animations avec des moyens déjà bien réduits, et que la commune pourrait manifester son aide en prenant en charge ce ménage.

La discussion montre qu'un état des lieux plus précis doit être réalisé et que la réflexion est à approfondir.

La séance est levée à 0 h 15.

Le Maire
Bernard VOUGNON